

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION  
5 - 2022 / N° 3

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le 11/07/2022 sur le site par M. ANDEOL

ID : 026-212603054-20220706-5\_2022\_3-DE

SEANCE du 6 Juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0  
Date de la convocation : 30.06.2022

L'an deux mil vingt-deux et le six juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

**Présents :** ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, LAMBERT Daniel, REBOUL Gregory

**Absents excusés :** VIAL Anne- Claire donne procuration à BONNET Annick  
DESPEYSSE Jocelyne donne procuration à ANDEOL Hervé  
GUILLEMINOT Jean- Pierre  
MINDER Pascale  
MANENT Corinne

**Objet : Avenant à la convention de mise à disposition de la traceuse : intégration de Sauzet**

Une convention de mise à disposition de la traceuse Line Lazer IV 3900 a été signée le 2 mai 2016 entre les communes de St Gervais-sur-Roubion, Cléon d'Andran, Charols et Roynac. Ces communes ont acheté cette traceuse pour un montant de 9 960 € TTC.

La participation financière de chaque commune a été établi par rapport au nombre d'habitants. La traceuse est stockée dans le local technique de la commune de St Gervais sur Roubion et mise à disposition des autres communes.

La commune de SAUZET souhaite intégrer le groupement d'achat et utiliser la traceuse.

Afin de pouvoir intégrer le groupement d'achat, il a été demandé à la commune de Sauzet d'acheter de la peinture pour marquage au sol pour un montant total de 2 500 €. La peinture sera partagée par les autres communes au prorata du nombre d'habitants. Le montant de 2 500 € a été calculé en prenant en compte la vétusté du matériel et le nombre d'habitants de la commune de Sauzet.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** l'intégration de la commune de Sauzet dans la mutualisation de la traceuse.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 11/07/2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 11/07/2022  
Et de la réception en Préfecture le 11/07/22

Le Maire